Oradour-sur-Glane : soutien à Robert Hébras – Pétition

La condamnation de l'un des deux survivants du massacre d'Oradour-sur-Glane justifie la mobilisation de citoyens indignés par les attendus de la Cour d'appel de Colmar. Robert Hébras se voit en effet dénier la qualité de témoin pour ne pas avoir, « distingué Allemands nazis et Alsaciens portant le même uniforme » - dans les circonstances où il les a vus, le reproche est d'une cruelle ironie (1) – et « avoir douté de l'incorporation de force, érigée en vérité historique et judiciaire bien établie ».

Cette conception globalisante est contestable car elle revient à considérer que tous les incorporés étaient des « malgré-nous », sans exception. A la responsabilité collective, exclue par l'amnistie votée par l'Assemblée nationale en 1953, serait substituée l'innocence collective.

Le jugement de Colmar vérifie le danger d'instrumentaliser l'Histoire dans les prétoires, réactive un conflit de mémoires et pourrait raviver la plaie de l'amnistie de 1953 que des gestes d'apaisement se sont appliqués à cicatriser depuis des décennies.

Il est de notre devoir d'encourager Robert Hébras à se pourvoir en cassation et de le soutenir, d'autant plus qu'il apparaît victime d'une réédition malencontreuse d'une version de son livre qu'il avait amendée.

La tuerie d'Oradour fit 642 victimes.

(1) Pour mémoire : le 10 juin 1944, Robert Hébras échappa à l'éxécution du groupe d'hommes parmi lequel il se trouvait. Sa mère et ses deux sœurs périrent, brulées vives dans l'église où les S.S entassèrent femmes et enfants.

Nom-Prénom	Ville	Signature